

## **ACTUALITÉS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

#### **Janvier 2012**

Notre équipe de droit de la santé vous propose, mensuellement, une vigie des textes législatifs et réglementaires tant fédéraux que provinciaux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Dans la présente publication, Monette Barakett attire particulièrement votre attention sur les textes législatifs suivants :

***Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux***

A.M. 2011-019, 22 décembre 2011, (2012) 144 G.O. II, 650.

***Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux***

A.M. 2011-018, 22 décembre 2011, (2012) 144 G.O. II, 639.

---

Vous trouverez dans ce numéro :

- Projets de loi (fédéral)
- Règlements
- Projets de règlement
- Décrets
- Commission parlementaire

## Projets de loi

### Fédéral

---

#### ***C-386, Loi modifiant la Loi sur les dispositifs émettant des radiations (appareils de bronzage) et visant à prévenir les Canadiens des risques de cancer liés aux appareils de bronzage***

Titre abrégé : ***Loi sur l'interdiction et la mise en garde relatives aux appareils de bronzage (risques de cancer)***

**Présenté de nouveau : 15 décembre 2011.**

Le projet de loi modifie la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations* afin d'interdire aux salons de bronzage de permettre aux personnes âgées de moins de dix-huit ans d'avoir accès à des appareils de bronzage. De plus, il permet au gouverneur en conseil de modifier le *Règlement sur les dispositifs émettant des radiations* afin d'imposer des exigences relativement à l'apposition d'affiches et d'étiquettes de mise en garde dans les endroits où le public a accès à des appareils de bronzage.

---

#### ***S-208, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (drogues utilisées à des fins humanitaires internationales)***

**Présenté de nouveau : 31 janvier 2012.**

Le projet de loi modifie la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les aliments et drogues* afin de faciliter la fabrication et l'exportation de produits pharmaceutiques pour remédier aux problèmes de santé publique touchant de nombreux pays en voie de développement et pays les moins avancés, en particulier les problèmes résultant du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies.

## Règlements

### Provincial

---

#### ***Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence***

D. 26-2012, 19 janvier 2012, (2012) 143 G.O. II, 685.

Code des professions, L.R.Q., c. C-26.

**Entrée en vigueur : 16 février 2012.**

Ce règlement a été approuvé avec modifications. Ce règlement détermine parmi les activités professionnelles que peuvent exercer les médecins celles qui, suivant les conditions et modalités qui y sont déterminées, peuvent l'être par un premier répondant, un technicien ambulancier, un technicien ambulancier en soins avancés et par d'autres personnes dans le cadre des services ou soins préhospitaliers d'urgence, auprès d'une personne présentant un problème de santé qui nécessite une intervention d'urgence.

---

#### ***Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux***

A.M. 2011-019, 22 décembre 2011, (2012) 144 G.O. II, 650.

Loi sur les services de santé et des services sociaux, L.R.Q., c. S-4.2.

**Entrée en vigueur : 25 janvier 2012.**

Le Règlement met à jour les conditions de travail applicables aux cadres. Entre autres, l'article 8 est modifié quant à la période de probation; le chapitre 4.1 intitulé « Régime de droits parentaux », articles 76.1 et suivants, est remplacé; le premier alinéa de l'article 129.6 est remplacé quant à l'indemnité de départ qui doit être égale à un (1) mois de salaire par année de service continu; le nouvel article 129.10 est ajouté au Règlement, quant aux services de transition de carrière d'une durée minimale de trois (3) mois et maximale de six (6) mois, ainsi que plusieurs autres modifications.

---

#### ***Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux***

A.M. 2011-018, 22 décembre 2011, (2012) 144 G.O. II, 639.

Loi sur les services de santé et des services sociaux, L.R.Q., c. S-4.2.

**Entrée en vigueur : 25 janvier 2012.**

Le Règlement met à jour les conditions de travail applicables aux hors-cadres. Entre autres, l'article 40.2 est modifié quant au hors-cadre qui reçoit une rente de retraite; le chapitre 4.1 intitulé « Régime de droits parentaux », articles 87.1 et suivants, est remplacé; l'article 136 est modifié et prévoit que l'indemnité de départ est réduite de la somme des montants forfaitaires reçus de l'allocation d'attraction et de rétention, ainsi que plusieurs autres modifications.

## Règlements

### Provincial

---

#### ***Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial***

A.M. 2011-017, 9 décembre 2011, (2011) 143 G.O. II, 5748.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2)

**Entrée en vigueur : 1er janvier 2012.**

Ce règlement est édicté avec modifications. Étant donné que le décret numéro 1093-2011 du 26 octobre 2011 a fixé au 1er janvier 2012 la date d'entrée en vigueur des articles 74 à 88, 90, 91, 94 à 111, 122 et 128 de la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives* (2009, c. 24); Le 1er janvier 2012, l'ensemble des dispositions de cette loi sont donc en vigueur, sous réserve de l'article 119 de cette loi qui entrera en vigueur ultérieurement; L'entrée en vigueur au 1er janvier 2012 du *Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial* est requise pour permettre une pleine application de cette loi et des lois qu'elle modifie.

---

#### ***Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris***

D. 1333-2011, (2011) 143 G.O. II, 5737.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, L.R.Q., c. S-5.

**Entrée en vigueur : 12 janvier 2012.**

Ce règlement est édicté avec modifications. Ce règlement modifie l'article 376 du *Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux* afin que l'allocation de dépenses personnelles des adultes de moins de 65 ans, hébergés en ressources de type familial, soit ajustée et indexée annuellement selon la formule prévue à l'article 375.

---

#### ***Règlement modifiant le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins***

D. 1318, 14 décembre 2011, (2011) 143 G.O. II, 5710.

*Loi médicale*, L.R.Q., c. M-9.

**Entrée en vigueur : 12 janvier 2012.**

Ce règlement est approuvé avec modifications. Ce règlement met à jour le *Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins* en autorisant, à l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne, la prescription de nouveaux examens diagnostiques et de nouveaux traitements médicaux et en remplaçant l'annexe des médicaments qu'elle est autorisée à prescrire.

## Projets de règlement

### Provincial

---

#### ***Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles***

(2012) 144 G.O. II, 667.

*Code des professions*, L.R.Q., c. C-26.

Ce projet de règlement a pour objet de déterminer, en application du paragraphe c.2 de l'article 93 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), les conditions et modalités de délivrance d'un permis nécessaires pour donner effet à une entente conclue par l'Ordre en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre le gouvernement et un autre gouvernement.

---

#### ***Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels***

(2011) 143 G.O. II, 5776.

*Code des professions*, L.R.Q., c. C-26.

Ce projet de règlement vise à modifier l'article 2.10 du « *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* » afin, d'une part, d'y ajouter le Cégep de Valleyfield et, d'autre part, de mettre à jour l'article 2.10. L'ajout du Cégep de Valleyfield permettra aux diplômés qui ont suivi le programme Techniques d'inhalothérapie à cet établissement d'obtenir le permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

## Décrets

### Provincial

---

**Décret 2-2012**, 11 janvier 2012, (2012) 143 G.O. II, 707.

Approbation de l'Entente modificatrice à l'Entente Canada-Québec pour les services en langue anglaise 2010-2011, dont l'objet est de contribuer financièrement à divers projets découlant du plan stratégique du Québec au chapitre de la santé, des services sociaux et de la justice; et, prolongation pour les périodes 2011-2012 et 2012-2013.

---

**Décret 16-2012**, 11 janvier 2012, (2012) 143 G.O. II, 732.

Détermination des conditions de travail de M. Richard Deschamps comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

---

**Décret 1361-2011**, 14 décembre 2011, (2012) 144 G.O. II, 331.

Prolongation et la modification du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

---

**Décret 1334-2011**, 14 décembre 2011, (2012) 144 G.O. II, 149.

Concernant l'administration provisoire du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie jusqu'au 16 juin 2012.

---

**Décret 1276-2011**, 7 décembre 2011, (2011) 143 G.O. II, 5872.

Nomination de cinq coroners à temps partiel. Les personnes suivantes sont nommées coroners à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

- Me Julie A. Blondin, avocate à Saint-Jérôme;
- Me Gilles H. Caron, avocat à Saint-Jérôme;
- Me Denyse Langelier, avocate à Saint-Hippolyte;
- Me Dany Pilon, avocate à Saint-Jérôme;
- Me Steeve Poisson, avocat à Mont-Laurier.

## Commission parlementaire

---

### COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Auditions publiques dans le cadre de l'étude de la pétition concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel, 20 février 2012.

Séance de travail - Statuer sur les observations, conclusions et recommandations le cas échéant dans le cadre de l'étude de la pétition concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel.

---

#### À propos de nous :

Depuis plus de 75 ans Monette Barakett joue un rôle de premier plan dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Les professionnels du cabinet représentent, à l'échelle provinciale, de nombreux établissements et organismes du réseau. Ils soutiennent également les associations d'établissements. Depuis 2007, l'AQESSS retient les services de Monette Barakett dans les dossiers touchant le droit de la santé et des services sociaux, le droit corporatif ainsi que le droit administratif. L'assiduité de sa clientèle est directement reliée à sa « pratique de rigueur ».

Monette Barakett se compose de la plus importante équipe de professionnels spécialisés au service des établissements du réseau. Ses compétences diversifiées répondent bien à leurs attentes de tout ordre. Sa position privilégiée auprès des gestionnaires des établissements tient à sa connaissance du réseau et à l'excellence des services offerts par ses professionnels. Le cabinet est d'ailleurs reconnu pour ses ouvrages importants en droit de la santé et en droit du travail.

#### **Christiane Lepage, avocate responsable du secteur du droit de la santé**

1010, De La Gauchetière Ouest  
Bureau 2100  
Montréal, Québec H3B 2R8  
514 878-9381

Notre site Internet [www.monette-barakett.com](http://www.monette-barakett.com) vous permet d'avoir plus d'information sur notre étude, ainsi que sur nos différents ouvrages en droit de la santé publiés aux Éditions Yvon Blais, notamment, Droit de la Santé, Lois et règlements annotés, Droit de la Santé en bref 2011-2012 et notre Bulletin de droit de la Santé (BDS).

© 2011 Monette Barakett SENC. Tous droits réservés. La reproduction intégrale et la distribution de cette publication sont autorisées à la seule condition que la source y soit indiquée.